

Brignais, le 31 janvier 2022

**Nombre de conseillers en
exercice : 37**

Présents : 36
Votants : 36
Abstentions : 0
Contre : 0
Pour : 36

**Objet :
Elaboration d'une stratégie
foncière environnementale**

**Communauté de Communes de
la Vallée du Garon**

Parc d'activités de Sacuny
262 rue Barthélémy Thimonnier
69530 Brignais

Tél. 04 72 31 78 72
contact@cc-valleedugaron.fr

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mille vingt-deux

Le : 25 janvier

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Vallée du Garon dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à Brignais, sous la présidence de Madame Françoise GAUQUELIN, Présidente

Date de convocation du Conseil Communautaire :

Le 18 janvier 2022

PRESENTS : MM. Jean-Luc BERARD, Serge BERARD, Mme Laurence BEUGRAS, Mme Agnès BERAL, MM. Guy BOISSERIN, Jean-Marc BUGNET, Mme Josiane CHAPUS, MM. Dominique CHARVOLIN, Damien COMBET, Mme Christiane CONSTANT, MM. Jérôme CROZET, Thierry DILLESEGER, Mmes Marie DECHESNE, Clémence DUCASTEL, MM. Ernest FRANCO, Pierre FOUILLAND, Pierre FRESSYNET, Mme Françoise GAUQUELIN, MM. Jean-Louis GERGAUD, Martial GILLE, Jean-Philippe GILLET, Mme Patricia GRANGE, Valérie GRILLON, Corinne JEANJEAN, MM. Erwan LE SAUX, Guillaume LEVEQUE, Mmes Christine MARCILLIERE, Pascale MILLOT, Audrey PLATARET, MM. Jean-François PERRAUD, Grégory NOWAK, Daniel SERANT, Mme Claire REBOUL, Céline ROTHEA, Anne-Claire ROUANET, Catherine STARON

ABSENTS : M. Lionel BRUNEL

SECRETAIRE : M. Martial GILLE

Pouvoirs :

Thierry DILLESEGER donne pouvoir à Mme Pascale MILLOT

Erwan LE SAUX donne pouvoir à Mme Anne-Claire ROUANET

Christine MARCILLIERE donne pouvoir à Agnès BERAL

DÉLIBÉRATION N°2022-06

Contexte :

Dans le cadre de son plan d'action Agriculture 2030, la CCVG conduit, depuis 2018, deux actions foncières agricoles :

- **Sensibilisation** des propriétaires fonciers : qui débouche parfois sur des opportunités d'acquisitions amiables,
- **Préemptions** Safer, afin de lutter contre la spéculation foncière, qui ouvre la possibilité d'acquérir les biens préemptés.

Après trois années de mise en œuvre, un constat s'impose : il s'agit très souvent de petites parcelles boisées, de friches, difficilement remobilisables pour l'agriculture, mais intéressantes du point de vue environnemental. La question se pose donc de savoir que faire de ces terrains.

Dans un contexte de changement climatique, qui se traduit par une hausse globale des températures et des impacts locaux déjà largement perceptibles (Lyon est la ville française qui a connu la forte augmentation de ses températures sur les dix dernières années, des aléas climatiques plus forts et plus fréquents (sécheresses, canicules, inondations...), il y a urgence d'agir pour préserver le bien-être, la santé et la sécurité de la population.

- **La biodiversité, une solution ?**

La biodiversité contribue à :

- Stocker du carbone dans les sols
- Améliorer la qualité de l'air
- Prévenir l'érosion des sols
- Prévenir les inondations et lutter contre les sécheresses en stockant l'eau dans les sols
- Réduire les effets des canicules
- Une agriculture durable (=sécurité alimentaire)

Mais la biodiversité subit une érosion importante, due à :

- Dégradation des terres et artificialisation des sols
- Pratiques agricoles intensives, déforestation
- Changement climatique
- Pollution
- Espèces exotiques envahissantes

Dans ce contexte, préserver et restaurer la biodiversité est indispensable pour lutter contre le changement climatique.

Développer une démarche foncière spécifique permettrait à la CCVG de contribuer à la préservation de la biodiversité, contribuant ainsi à l'adaptation du territoire au changement climatique, mais aussi à son atténuation.

Agir en faveur de la biodiversité par la mise en œuvre d'une stratégie foncière environnementale communautaire :

- **Objectif :**

Favoriser la résilience des espaces naturels et agricoles de la CCVG face au changement climatique.

Cela passe par :

- Reconquérir la biodiversité ordinaire
- Reconstituer des trames écologiques
- Préserver une mosaïque de milieux

- **Un portage communautaire de la stratégie :**

Il est proposé que cette stratégie soit portée par la CCVG, qui assurerait donc l'animation foncière et, sur des secteurs identifiés comme stratégiques, une maîtrise foncière répondant à des objectifs environnementaux : elle assumerait donc l'acquisition des parcelles, leur gestion et leur entretien, en mobilisant les moyens humains, techniques et financiers nécessaires.

- **Une approche multidimensionnelle et dynamique :**
 - Avoir une **approche multidimensionnelle** de la biodiversité : diversité des espèces animales et végétales, diversité des écosystèmes, diversité génétique
 - Avoir une **approche dynamique**, globale : fonctionnalités des écosystèmes, perméabilité des milieux
 - Avoir une **articulation** forte avec la **politique agricole** de la CCVG : cohabitation et synergies entre agriculture et les espaces « rendus » à la nature
- **Résultats attendus :**
 - **Diagnostic** Biodiversité complet et **cartographié**, et des **zones à enjeux** spécifiques identifiées, qui justifient une action différenciée de la collectivité
 - **Lignes directrices** pour les parcelles susceptibles de faire l'objet d'une acquisition (critères pour déterminer les usages attribués à chaque parcelle acquise par la collectivité, modalités de gestion et d'entretien de ces parcelles, moyens à allouer).

Méthodologie : les étapes d'élaboration de la stratégie

1- DIAGNOSTIC



2- AXES STRATEGIQUES



3- PLAN D'ACTION



4- INFORMATION PUBLIQUE pour présenter la stratégie

- **Réalisation du diagnostic Biodiversité de la CCVG :**
La réalisation du diagnostic Biodiversité s'appuiera sur le travail de pré-diagnostic réalisé en 2021 sur les continuités écologiques et les données disponibles afin de le compléter sur les volets Habitats et Espèces. Le diagnostic sera réalisé par un prestataire, recruté par la CCVG. Pour permettre l'appropriation de ce diagnostic, un atelier sera animé par le prestataire, à l'occasion d'une réunion de la commission Mobilité, Environnement, Transition écologique et Agriculture de la CCVG.
- **Définition des axes stratégiques et des objectifs de la stratégie :**
Afin de définir les axes et les objectifs de la stratégie, une approche prospective sera proposée. Un prestataire sera recruté par la CCVG pour accompagner la construction de scénarii prospectifs et animer une séance de travail avec les élus de la commission Mobilité, Environnement, Transition écologique et Agriculture. A partir du scénario retenu en commission, le groupe de travail définira les axes stratégiques et les objectifs de la stratégie.
- **Construction du plan d'action :**
La construction du plan d'action sera réalisée en interne. Celui-ci identifiera les outils fonciers les plus pertinents à mobiliser sur chaque action, ainsi que les moyens humains, techniques, financiers et les partenaires à mobiliser pour chaque action. Il fournira les indicateurs de suivi de chaque action.

Une séance de travail sera organisée avec la commission Mobilité, Environnement, Transition écologique et Agriculture sur certaines des actions proposées, qui permettra d'affiner les fiches action en fonction des échanges.

- **Communication sur la stratégie :**

Des supports de communication seront réalisés pour présenter, au grand public, la stratégie, ses objectifs et son plan d'action.

Méthodologie : organisation du travail

L'élaboration de la stratégie foncière environnementale sera pilotée par la chargée de développement Agriculture et Environnement de la CCVG, avec :

- **La mobilisation de trois partenaires :** Arthropologia, CEN Rhône-Alpes et LPO du Rhône, dans le cadre d'une convention de partenariat, en accompagnement sur toute l'élaboration de la stratégie, avec mobilisation forte sur la réalisation du diagnostic (choix puis suivi du prestataire) et l'élaboration du plan d'action. Les modalités de mobilisation sont détaillées dans la convention de partenariat jointe en annexe.
- **La mise en place d'un groupe de travail :** qui réunira les principaux partenaires et structures concernées par la stratégie. Il contribuera à superviser le travail des prestataires et à construire le plan d'action, en cohérence avec les politiques conduites par les partenaires. Sa composition sera la suivante :
 - **Groupe de travail restreint :** Arthropologia, CEN, LPO, SMAGGA, Département du Rhône, Copamo, DREAL, DDT, OFB, Safer ;
 - **Groupe de travail élargi :** Groupe de travail restreint + SIDESOL, MIMO, SAGYRC, Chambre d'Agriculture, association foncière Cerf vert.
- **La mobilisation de deux prestataires :** qui seront recrutés pour la réalisation du diagnostic et construire une vision prospective.
- **L'implication de la commission Mobilité, Environnement, Transition écologique et Agriculture et la validation de chaque étape par le conseil communautaire :** pour favoriser l'appropriation de la future stratégie foncière environnementale, il est proposé d'impliquer, à chaque étape, la commission Mobilité, Environnement, Transition écologique et Agriculture et que le conseil communautaire valide les rendus de chaque étape d'élaboration de la stratégie.

Calendrier :

Etapes	Actions	Période
DIAGNOSTIC	Recrutement d'un bureau d'études	Jan. 22 – fév. 22
	Réalisation du diagnostic	Fév. 22 – Juin 22
	Atelier en commission METEA	Juil. – Sept. 22
	Validation commission / bureau / conseil	Sept. 2022
CADRE STRATEGIQUE	Construire des scenarii prospectifs	Sept. – oct. 2022
	Séance de travail en commission METEA	Nov. 2022
	Définition du cadre stratégique	Nov. 2022
	Validation commission / bureau / conseil	Déc. 2022
PLAN D'ACTION	Construction d'un plan d'action avec partenaires et moyens à mobiliser	Déc. 2022 – Mars 2023
	Séance de travail en commission METEA	Mars 2023
	Finalisation du plan d'action	Avril – Mai 2023
	Validation commission / bureau / conseil	Juin 2023
COMMUNICATION GRAND PUBLIC	Préparation d'outils de communication (articles pour magazines municipaux, sites internet, etc)	Juill. – Sept. 2023

Budget prévisionnel :

Le budget prévisionnel s'élève à **53 225 €** sur la période de janvier 2022 à septembre 2023.

	Coût en €
Partenaires : Arthropologia, CEN Rhône-Alpes et LPO du Rhône	38 225 €
Prestation : réalisation du diagnostic	20 000 €
Prestation : construction d'une vision prospective	5 000 €
Coût TOTAL	53 225 €

Pour la mise en œuvre de cette stratégie, dès 2024, des lignes budgétaires dédiées devront être inscrites en investissement (acquisitions foncières) et fonctionnement (gestion et entretien des parcelles appartenant à la CCVG).

Le conseil communautaire décide à l'unanimité des membres votants :

- Approuver l'engagement de la CCVG dans l'élaboration d'une stratégie foncière environnementale, s'inscrivant dans une perspective d'adaptation et d'atténuation du changement climatique ;
- Approuver la mobilisation des partenaires Arthropologia, CEN Rhône-Alpes et LPO du Rhône, dans le cadre de la convention de partenariat jointe en annexe ;
- Dire que les crédits nécessaires à la réalisation de cette stratégie sont inscrits dans le budget 2022 ;
- Autoriser la présidente à solliciter des cofinancements auprès de partenaires publics (Département du Rhône, etc) et privés pour contribuer à l'élaboration de cette stratégie et signer tous les documents afférents.

Extrait certifié conforme,

Signé le, 31/01/2022,
GAUQUELIN Françoise

